

La FHP-SSR ne comprend pas et dénonce le récent "dérapage" dogmatique du Président de la FHF en matière de dynamique SSR.

Marseille, le 16 décembre 2014 – **D’après une dépêche de presse spécialisée, parue le 11 décembre dernier, le Président de la FHF Frédéric Valletoux aurait adressé le 8 décembre un courrier à la Ministre de la Santé dans lequel il souhaitait le dégel des crédits de la psychiatrie et du SSR sous DAF au même titre que le secteur MCO. À cette occasion, il a estimé utile de dénoncer le « dérapage » du seul secteur SSR commercial en matière de dynamique d’activité. La FHP-SSR ne comprend pas ce « dérapage » dogmatique du Président de la FHF et rappelle, à cette occasion, plusieurs vérités.**

35% de l’activité nationale pour seulement 25% des financements dédiés

Au sein de la dynamique d’activité du secteur SSR, il faut bien distinguer :

- d’une part, ce qui relève de ce que l’on appelle « l’effet champ », c’est à dire les créations de nouvelles structures liées à la couverture de besoins identifiés et remontés par les SROS depuis quelques années et validées et autorisés par les ARS dans différentes régions ;
- d’autre part, ce qui résulte de l’évolution tendancielle, c’est à dire de l’augmentation des charges annuelles et qui reste dans les limites de l’ONDAM.

Ensuite, il faut rappeler que ce sont 3 paramètres conjoncturels qui ont généré ces besoins en SSR : la réduction des séjours dans les hôpitaux et cliniques de court séjour, le vieillissement démographique et la recrudescence des maladies chroniques.

Peut-on reprocher au secteur SSR sous OQN cette dynamique alors qu’il représente 35% de l’activité nationale pour seulement 25% des financements dédiés au SSR ?

Enfin, n’est-ce pas la FHF elle-même qui, lors de la préparation des précédents PLFSS, n’a eu de cesse de rappeler qu’il manquait 7 500 lits à créer pour couvrir ces nouveaux besoins ?

La vraie priorité du moment : renforcer les complémentarités entre secteurs public et privé

La FHP-SSR constate que, concernant le champ du SSR, la FHF ajuste sa position en fonction des circonstances, puisque lorsqu’il s’agit de régulation financière elle considère que les deux secteurs public et privé sont dans la même enveloppe, et lorsqu’on aborde la future réforme du financement elle envisage l’inverse, alors que le législateur les a bien placés sous le même cadre réglementaire.

Aujourd’hui, pour lutter contre l’explosion des maladies chroniques, hôpitaux publics et établissements privés de SSR devraient être encouragés à renforcer leur collaboration afin de

fluidifier le parcours de soins. Malheureusement, de tels « dérapages » sémantiques continuent à les opposer, ce que nous regrettons.

Contrairement aux idées reçues, les établissements privés de SSR sont accessibles financièrement puisqu'ils ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires. Leurs patients sont identiques à ceux des établissements publics et ils soignent les mêmes pathologies, ce qui a été confirmé par différents rapports officiels. Dévaloriser les prises en charge du secteur privé, c'est jouer contre l'intérêt même de nos concitoyens.

Il est temps de mettre fin à cette désinformation et aux positions dogmatiques.

Cette réaction intervient alors que la FHP-SSR organise son Assemblée générale, le mercredi 17 décembre au matin, dans le cadre des rencontres de la FHP des 16 et 17 décembre. Destinée à réunir l'ensemble des adhérents de la FHP et d'autres acteurs de santé, cet événement est l'occasion de débattre des problématiques du secteur hospitalier. Les rencontres de la FHP ont lieu à Paris, aux Docks - Cité De la Mode et du Design (34 quai d'Austerlitz 75013).

[A propos de la FHP-SSR](#)

Le syndicat des soins de suite et de réadaptation (FHP-SSR) est l'organisation représentative des 460 établissements privés de SSR. C'est l'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP).

Les centres de SSR privés assurent un tiers de la prise en charge globale en SSR et accueillent plus de 375 000 patients par an. Ils emploient 23 000 salariés et 3 000 médecins y exercent.

Dans la nouvelle organisation des soins en France, ces établissements se situent en aval des hôpitaux et cliniques de court séjour (MCO) et en amont du domicile et du secteur médico-social. Ils jouent donc un rôle central et charnière dans la « fluidité » de la filière de soins et facilitent ainsi le parcours du patient.

Les établissements privés de SSR développent des prises en charge pour le retour à l'autonomie des patients, suite à une intervention chirurgicale ou en admission directe consécutive à un accident de santé. Ils remplissent donc des missions de rééducation, de réadaptation et de réinsertion sociale. Ils prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance et/ou au grand âge, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Ils répondent au fort développement de pathologies lourdes (AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des maladies chroniques, et constituent un lieu privilégié pour les programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Contact presse :
FHP-SSR – 04 91 25 39 17
fhpsr@fhp-ssr.fr